Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201477-20221215-2022-12-06-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Publication : 19/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRISON (Loire)

Le Maire certifie que :
- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le 9 décembre 2022, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- la présente délibération a été publiée, par extrait, le 19 décembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

L'an **DEUX MIL VINGT-DEUX,** le **jeudi quinze décembre à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni **salle de l'Orangerie à Montbrison** à Montbrison, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.
Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Catherine DOUBLET, M. Joël PUTIGNIER, Mme Martine GRIVILLERS, M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Christiane BAYET, M. Pierre CONTRINO, Mme Géraldine DERGELET, adjoints, M. Bernard COTTIER, M. Jean-Paul FORESTIER, Mme Claudine POYET, M. Gilles TRANCHANT, Mme Valérie ARNAUD, M. François BLANCHET, M. Guillaume LOMBARDIN, M. Luc VERICEL, Mme Cindy GIARDINA, Mme Cécile MARRIETTE, M. Jean-Marc DUFIX, , Mme Mireille de la CELLERY, conseillers.

Absents : M. Jean-Yves BONNEFOY, Mme Thérèse GAGNAIRE, M. Nicolas BONIN, Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES, Mme Justine GERPHAGNON, Mme Marine VENET, M. Edouard BION, M. Vincent ROME, Mme Emmanuelle GUIGNARD, Mme Zoé JACQUET, Mme Jacqueline VIALLA, M. Xavier GONON.

M. Jean-Yves BONNEFOY avait donné pouvoir à Mme Catherine DOUBLET, Mme Thérèse GAGNAIRE à Mme Claudine POYET, M. Nicolas BONIN à M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES à M. Christophe BAZILE, Mme Justine GERPHAGNON à M. Luc VERICEL, Mme Marine VENET à M. Joël PUTIGNIER, M. Edouard BION à Mme Cécile MARRIETTE, M. Vincent ROME à M. Jean-Marc DUFIX, Mme Emmanuelle GUIGNARD à M. Guillaume LOMBARDIN, Mme Jacqueline VIALLA à M. Gérard VERNET, M. Xavier GONON à Mme Géraldine DERGELET, le quorum est atteint.

Secrétaire : Mme Martine GRIVILLERS.

Délibération n°2022/12/06 – Budget 2022 Ville – Décision Modificative 2022/02

Vu l'article L.1612-11 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Sur proposition de M. Joël PUTIGNIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité, la décision modificative 2022/02 sur le budget Ville telle qu'elle est présentée ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2022
BUDGET VILLE

N°	IMPUTATION			INTITULE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES	Crédits inscrits
				SECTION DE FONCTIONNEMENT				
							Les régularisations concernent :	
							des inscriptions de crédits supplémentaires et régularisations de comptes	
	01	722		Travaux en régie		175 000,00	Travaux en régie 2021	0
	020	641111	hotelville	Rémunérations personnel titulaire	50 000,00		Revalorisation point indice de la fonction publique	3 695 000
	020	641312	hotelville	rémunérations personnel non titulaire	50 000,00		" "	1 362 000
	020	6451	hotelville	Urssaf	20 000,00		" "	1 094 000
	020	6453	hotelville	Retraite	25 000,00		" "	1 286 000
	020	6454	hotelville	Assedic	5 000,00		" "	66 000
	020	6574	assocgen	Subvention	85 000,00		Complément subvention Ronde des enfants	1 410 000
	524	6521	fjt	Déficit budgets annexes	247 000,00		Ajustement subvention d'équilibre budget FJT	610 000
	61	6521	frpa	Déficit budgets annexes	130 000,00		Ajustement subvention d'équilibre budget FRPA	40 000
	520	657362	CCAS	CCAS	50 000,00		ajustement subvention d'équilibre budget CCAS	360 000
	022	022		Dépenses imprévues	-487 000,00		" "	939 500
				SOUS TOTAL	**175 000,00**	**175 000,00**	0,00	

				SECTION D'INVESTISSEMENT				
							des inscriptions de crédits supplémentaires et régularisations de comptes	
1	020	2031	118	Etudes	-57 657,00		Théâtre antique, virement de compte à compte	57 657
	020	2138	118	Autres constructions	57 657,00		" "	0
	411	2141	089	Construction sur sol d'autrui batiment	-950 000,00		Terrain rugby, virement de compte à compte	1 000 000
	411	2145	089	Construction sur sol d'autrui terrain	950 000,00		" "	0
	020	2158	175	Autres installations, matériel	-35 000,00		Matériel pour fêtes, compte à compte	33 000
	024	2188	047	Matériel	35 000,00		" "	1 200
	020	2183	192	Matériel informatique	-94 000,00		Matériel informatique et logiciels, compte à compte	112 284
	020	2051	192	Concessions brevets logiciel	46 000,00		" " "	39 470
	020	2183	216	Matériel informatique	48 000,00		" " "	66 284
	020	2138	082	Autres bâtiments	20 000,00		Jardins d'Allard et monument aux morts, comtpe à compte	0
	823	2128	069	Autres bâtiments	-20 000,00		" " "	1 111 923
	822	2151	323	Voiries	-32 000,00		Ilôt du marché opération OPAH RU acquisition 5 rue du marché cpte à cpte	400 000
	90	2138	042	Autres constructions	32 000,00		Ilôt du marché opération OPAH RU acquisition 5 rue du marché cpte à cpte	0
chap 041	411	2313	055	Immobilisations en cours	26 000,00		Dubruc, compte à compte opération d'ordre	0
chap 041	411	238	055	Avances		26 000,00	" " "	0
2	20	21312	052	Bâtiment scolaires	5 000,00		GS Moingt, menuiseries et toiture	75 000
	20	21312	053	Bâtiment scolaires	5 000,00		Estiallet, serrurerie, cour extérieure	0
	020	21311	216	Hôtel de ville	155 000,00		Hôtel ville changement serveurs et cablage électrique, gestion pass d'entrée	100 000
	020	21318	068	Bâtiment communaux	6 000,00		Tecnimodern, travaux d'aménagement	0
	411	21318	092	Bâtiment communaux	45 000,00		Espace sportif Jacquins complément travaux	15 000
	020	21318	127	Bâtiment communaux	30 000,00		Guy IV compléments travaux vestiaires sanitaires électricité	10 000
	020	21318	15	Bâtiment communaux	65 000,00		CTM, MOE et désamiantage	20 000
	020	21318	180	Bâtiment communaux	6 000,00		La Diana complément travaux chaudière et éclairage	20 000
	422	21318	185	Bâtiment communaux	20 000,00		MJC travaux extérieurs et plomberie	5 000
	324	2138	120	Autres bâtiments	7 000,00		Cure Notre Dame , brûleur chaudière	0
	822	2151	060	Voiries	8 000,00		La Verdière, démolition bâtiment	80 800
	822	2151	205	Voiries	55 000,00		Rue République, aménagements	0
	822	2151	206	Voiries	7 000,00		Rue Chantelauze, aménagements	99 458
	411	21318	149	Bâtiments communaux	7 000,00		Cherblanc, travaux divers	29 000
	020	21318	210	Bâtiments communaux	8 000,00		Local rue des Rois, travaux toiture	6 000
	020	2183	216	Matériel informatique	25 000,00		Matériel pour serveurs	66 284
	822	2151	300	Voiries	5 000,00		Faubourg Madeleine, travaux divers	0
	822	2151	310	Voiries	12 000,00		Rue Jeanne D'arc, complément travaux	15 000
	822	2151	059	Voiries	3 000,00		Quai d'Astrée, complément travaux	4 004
	822	2152	080	Mobilier urbain	50 000,00		Bornes sécurité	150 000
	822	2313	301	En cours travaux	40 000,00		Site Gégé, études halle du marché	0
	fin	2764	01	Autre immobilisation financière	55 000,00		Régul cession bâtiment Gégé (écritures comptables)	0
	01	21311	999	Hôtel de ville	10 600,00		Travaux en régie 2021	0
	01	21312	999	Bâtiments scolaires	20 800,00		Travaux en régie 2021	0
	01	21318	999	Bâtiments communaux	77 600,00		Travaux en régie 2021	0
	01	2151	999	Voiries	66 000,00		Travaux en régie 2021	0
	411	1341	089	Etat, DETR		203 000,00	DETR 2022 Terrain de rugby	0
	411	1323	055	Département subvention invest		340 000,00	Département rénovation gymnase Dubruc	0
	411	1328	055	Autres financeurs		120 000,00	Agence Nationale du Sport rénovation gymnase Dubruc	0
	822	1341	080	Etat, DETR		38 000,00	DETR 2020 Bornes de sécurité	0
	fin	1342		Amendes de police		55 000,00	Amendes de police, complément de recette	60 000
	822	1346	040	PVR		10 000,00	PVR Les Raines	0
	814	204158	038	Biens mobiliers matériels et études		1 000,00	Siel travaux éclairage, nouvelle imputation	0
	020	21318	127	bâtiments communaux		6 000,00	Guy IV, annulation mandat	0
	822	10251	251	Dons et legs		18 000,00	Ponts divers, recettes mécénat	0
	020	165		Dépôts cautionnements reçus		3 000,00	Cautions logements	0
					820 000,00	**820 000,00**	0,00	

A MONTBRISON,
CERTIFIE EXECUTOIRE

LE MAIRE, 19/12/2022

Christophe BAZILE
Maire de Montbrison
Président de Loire Forez agglomération

Christophe BAZILE

LA SECRETAIRE,

16/12/2022

Martine GRIVILLERS

Martine GRIVILLERS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Maguelone, 69433 Lyon Cedex 03 ou www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie de Montbrison, Direction Générale, CS 50179, 42 605 MONTBRISON CEDEX, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.